



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## services d'incendie et de secours

Question écrite n° 17016

### Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de lui fournir des indications sur le coût des services de la protection civile et des services d'incendie par habitant, pour la France, ainsi que pour les autres pays de l'Union européenne.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le coût des services de la protection civile et des services d'incendie par habitant, pour la France, ainsi que les autres pays de l'Union européenne. Dans l'essai qu'il a réalisé en 1998 sur les services de secours et de lutte contre l'incendie de différents pays d'Europe, le lieutenant-colonel Jean-François Schmauch donne les chiffres suivants concernant le coût de ces services par habitant et par an.

Autriche	91,5 EUR
Allemagne	83,8 EUR
Danemark	83,8 EUR
Finlande	64,0 EUR
Suède	61,0 EUR
Suisse	56,4 EUR
Norvège	53,4 EUR
Royaume-Uni	51,8 EUR
Belgique	45,7 EUR
France	33,5 EUR
Irlande	30,5 EUR
Espagne	18,3 EUR
Grèce	18,3 EUR

Italie	18,3 EUR
--------	----------

En ce qui concerne la France, ce coût était de 51,4 euros en 2001. Enfin, il convient de rappeler que les missions confiées aux services de secours et de lutte contre les incendies sont différentes d'un pays à l'autre et sont plus étendues en France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17016

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 2003, page 3104

**Réponse publiée le :** 14 juillet 2003, page 5663